

Paris, le 20 octobre 2023

#SNU = temps de cohésion puis Service Civique ou réserves

Unis-Cité se réjouit de la clarification apportée mercredi 18 octobre dans l'émission « La France bouge » par Prisca Thévenot, Secrétaire d'État à la Jeunesse, au SNU et à la vie associative, sur les contours envisagés pour le projet présidentiel de Service National Universel. Après le « séjour de cohésion », auquel se résume souvent le projet de SNU, celui-ci comprendra un temps de « service à la Nation », qui s'appuiera sur la généralisation du Service Civique et le développement de l'engagement dans les réserves.

Les contours du SNU clarifiés

Invitée sur Europe 1 mercredi 18 octobre dans l'émission de Elisabeth Assayag « La France Bouge », aux côtés de Marie Trellu-Kane, co-fondatrice et présidente d'Unis-Cité, la secrétaire d'Etat à la jeunesse et au SNU Prisca Thevenot en a profité pour apporter une clarification demandée de longue date par le monde associatif : le dispositif Service Civique, qui concerne déjà 140 000 jeunes par an, constituera bien la pierre angulaire du futur Service national Universel : il sera la colonne vertébrale de la 2^{ème} phase du SNU, celle du « Service à la Nation », après l'étape de « séjour de cohésion » expérimentée depuis 2019.

« Le SNU comprendra 2 phases : une phase de cohésion, avec rappel des valeurs de la République, Marseillaise, levée de drapeau... ; et une phase de service à la nation en tant que tel, avec le développement du Service Civique et de l'engagement dans les réserves. »
Prisca Thevenot, Secrétaire d'Etat au SNU, à la jeunesse et à la Vie Associative

Le Service Civique, créé en 2010 dans le code du service national, au cœur de la phase de « service à la Nation » du SNU

Le Service Civique, dont la création a été approuvée à la quasi-unanimité des parlementaires en mars 2010, inspiré des expériences associatives et en particulier de celle de l'association Unis-Cité, sera bien au cœur du futur « Service National Universel » souhaité par le Président de la République. Permettant aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie, à raison d'au moins 24 heures par semaine, à une mission d'intérêt général au sein d'associations ou services publics, tout en étant indemnisés et accompagnés, le Service Civique a fait la preuve de son impact et avait été annoncé comme devant être « universalisé ». Ce sera à priori bien le cas dans le cadre du futur Service National Universel, comme s'y était d'ailleurs engagé le Président de la République.

« Je souhaite que nous puissions poursuivre la généralisation du Service Civique qui permet à nos jeunes de compléter leur formation par un engagement reconnu, l'acquisition de compétences, ce qui vient compléter et renforcer la résilience de la Nation. »
Emmanuel Macron, 17 mars 2022.

Unis-Cité se réjouit de cette clarification, qui permettra, enfin, de redonner une ambition et un ancrage institutionnel et politique fort au Service Civique créé en 2010 pour donner une suite, civile et volontaire, au service national suspendu en 1995, et qui a, depuis, fait la preuve de son efficacité et de son impact, sur les jeunes, sur les associations et services publics qu'ils servent, comme sur notre cohésion nationale.

Contact presse : Nadia Martini – 07 64 55 85 90 nmartini@uniscite.fr

Contact institutionnel : Chloé Vantorre – 07 61 63 26 94 cvantorre@uniscite.fr

Retrouvez-nous : uniscite.fr - Facebook [Unis-Cité](#) - Twitter [@uniscite](#) – LinkedIn [Unis-Cité](#) – Instagram [@uniscite](#)

A propos d'Unis-Cité : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une année de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de 122 agglomérations en France métropolitaine et à la Réunion, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné 40 000 jeunes dont plus de 12 500 en 2022, dans un Service Civique « collectif » permettant la mixité sociale, et accompagne tous les acteurs de l'intérêt général dans leur appropriation du Service Civique. www.uniscite.fr

A propos du Service Civique : Cherchant à donner une suite au service national suspendu en 1996, le Service Civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Ils perçoivent une indemnité mensuelle (~609 €), bénéficient d'une couverture sociale, d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. www.service-civique.gouv.fr